

L'Analyse d'impact relative à la protection des données personnelles

Nouvel instrument introduit par la Loi n° 1.565 du 3 décembre 2024, l'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD ou DPIA anglais) est une étude dont l'objectif est de déterminer et d'analyser les risques qu'un traitement de données peut poser pour la vie privée des individus.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger la fiche pratique [ici](#)